

Sierre, le 4 juillet 2024

L'étude d'impact sur l'environnement de Grengiols Solar est insuffisante

L'étude d'impact sur l'environnement effectuée pour la centrale photovoltaïque alpine de Grengiols est totalement insuffisante. À l'heure de la crise de la biodiversité, il est indispensable d'analyser avec exactitude le préjudice pour des habitats de haute valeur et de peser soigneusement les intérêts en présence. L'installation projetée se situerait en outre dans une zone vierge de constructions au cœur du parc paysager de la vallée de Binn. Afin de garantir le respect du droit environnemental, plusieurs organisations de protection de la nature font opposition au projet.

Depuis que la loi sur l'électricité a été acceptée le 9 juin dernier, il est admis que le développement des énergies renouvelables doit s'opérer très majoritairement sur les surfaces déjà construites. L'augmentation des capacités peut s'y faire sans conflits, et elle progresse déjà à plein régime, comme en témoignent les chiffres actuels. La nouvelle loi sur l'électricité prévoit une planification nationale des zones appropriées pour les grandes centrales photovoltaïques alpines, ce qui rend obsolètes les projets ficelés à la va-vite sous l'impulsion de Solar-Express. Les organisations de protection de la nature Pro Natura Valais, Mountain Wilderness Suisse et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage sont unanimes: à l'heure où la biodiversité s'effondre, notre société ne peut pas ni se permettre de négliger l'énorme potentiel d'économies d'énergie ni de détruire de précieux habitats qui sont nos ressources vitales. Une opposition au projet Grengiols Solar est aussi s'engager pour le respect de la législation en vigueur sur l'environnement.

Pas de planification globale et données insuffisantes

Il manque actuellement en Valais une planification globale des sites appropriés pour les grandes centrales photovoltaïques, pourtant exigée par la loi sur l'électricité. Il en résulte des projets de centrales en pleine nature et dans des paysages préservés, sans que des sites alternatifs aient été envisagés, tel Grengiols Solar.

Pour être exhaustive, la pesée des intérêts doit s'appuyer sur un inventaire méticuleux des valeurs écologiques menacées par la construction des installations de production d'énergie. C'est indispensable pour éviter des atteintes injustifiées à la nature. Dans le cas de Grengiols Solar, l'étude d'impact sur l'environnement n'a pas été menée jusqu'au bout. Il manque notamment des analyses standardisées pour les différentes espèces d'oiseaux, et ces analyses sont inexistantes pour les criquets, amphibiens, reptiles, chauves-souris et papillons. Les effets potentiellement irréversibles sur la couverture végétale et l'eau potable n'ont pas suffisamment été examinés, tout comme le risque de grave contamination en cas de tempêtes ou de neiges abondantes. Tous ces aspects doivent avoir été passés au crible *avant* l'octroi du permis de construire.

Habitats et parc paysager d'importance nationale menacés

Sa tranquillité et son isolement font du lieu choisi pour la centrale de Grengiols un important sanctuaire pour l'avifaune du Valais. C'est un site de nidification de l'alouette des champs, une espèce en danger, et l'une des quelques aires de repos du pluvier guignard, un migrateur rarissime en Suisse. Cette région très spécifique est un habitat recherché pour quantité d'espèces d'animaux et de plantes de haute altitude. Là où il est prévu d'implanter 230 000 panneaux solaires, deux pistes d'accès et un téléphérique de transport, il n'y a actuellement ni routes aménagées ni lignes électriques.

L'installation se situerait en outre dans le parc paysager de Binntal, un parc naturel régional d'importance nationale, également essentiel pour le tourisme local. La construction de la centrale solaire pourrait lui coûter son statut de parc naturel. Grengiols Solar aurait un impact massif sur une nature et un paysage préservés. Il est donc douteux que la centrale soit compatible avec la législation environnementale en vigueur. L'absence de mesures de remplacement et les coûts de production très élevés parlent eux aussi contre le projet.

La transition énergétique s'effectue majoritairement sur les infrastructures existantes. Les parcs solaires sont à envisager comme des solutions d'appoint, dont la planification et la mise en œuvre requièrent beaucoup de précautions. Des projets répondant à ces critères existent, par exemple à Davos Parsenn (GR), dans une zone déjà très sollicitée; citons aussi Vorab (GR), Sedrun Solar (GR) et les installations prévues à Gries, dans la haute vallée de Conches (VS). Grengiols Solar n'a malheureusement pas sa place dans cette liste.

Informations complémentaires

Comment réussir la transition énergétique: <https://energiewende2035.umweltallianz.ch/fr/>

Contacts:

Pro Natura Wallis: Ralph Manz, Regionalsekretär Pro Natura Oberwallis, 079 570 55 44, ralph.manz@pronatura.ch

Mountain Wilderness Schweiz: Aaron Heinzmann, 079 629 13 18, aaron.heinzmann@mountainwilderness.ch

Stiftung Landschaftsschutz: Raimund Rodewald, 079 133 16 39, r.rodewald@sl-fp.ch